

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS

ENTRE

La Société E2G PHOTONICS MARKETPLACE, S.A.R.L. au capital de 60.000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Versailles sous le numéro B 794 547 570, dont le siège social est 3, chemin des Mares – 78750 MAREIL MARLY, représentée par Monsieur Gilles LE BOUDEC, en qualité de Gérant,

ci-après dénommée PHOTONICS MARKETPLACE

ET

L'Internaute

ci-après dénommé L'UTILISATEUR »,

PREAMBULE

La Société E2G PHOTONICS MARKETPLACE, spécialisée dans l'équipement de matériels d'instrumentation en optique-photonique, propose un nouveau service permettant la mise sur le marché de matériels d'occasion.

A ce titre, elle a créé un site internet, exploité sous le nom de domaine « photonics-marketplace.com » et dont l'adresse est « <http://www.photonics-marketplace.com> », ayant pour but de mettre en relation des entreprises du secteur de l'optique-photonique, souhaitant vendre leur matériel, avec des acheteurs potentiels (entreprises, laboratoires, centres de recherches, universités, instituts etc.) désireux de se fournir en matériel d'occasion et recherchant l'expertise d'une société tierce capable d'évaluer le bon fonctionnement du matériel.

C'EST LA RAISON POUR LAQUELLE IL A ETE DECIDE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 – DEFINITION

Par UTILISATEUR, il faut entendre :

- l'entreprise qui souhaite déposer une annonce de vente de matériel d'optique-photonique en ligne ;
- l'utilisateur qui souhaite consulter les annonces figurant sur le site
- L'utilisateur ou l'entreprise qui souhaite acheter du matériel

ARTICLE 2 - OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles PHOTONICS MARKETPLACE s'engage à :

- mettre à la disposition de l'UTILISATEUR, les supports sur lesquels le texte de l'Annonce sera mis en ligne, au moyen d'un formulaire de saisie d'annonce que celui-ci aura rempli, et qui fait partie intégrante du présent contrat ;

- mettre à la disposition de l'UTILISATEUR – lorsque celui-ci est simple usager -, une base de données contenant des annonces de matériels d'optique-photonique proposés à la vente qu'il s'agisse de caméras, lasers, spectromètres, équipements de fibres optiques, détecteurs etc.

A cet effet, PHOTONICS MARKETPLACE se charge des tâches d'administration et de gestion du site et d'hébergement, l'UTILISATEUR souhaitant vendre des matériels étant responsable du contenu des informations fournies mais n'ayant pas le pouvoir d'intervenir directement pour modifier le contenu ou les paramètres du site.

ARTICLE 3 - CONTENU DES PRESTATIONS

3.1. Inscription préalable

Préalablement à l'utilisation des services contenus sur le site, l'UTILISATEUR a l'obligation de remplir un formulaire d'inscription permettant son identification.

Ce formulaire comprend les coordonnées de l'entreprise : dénomination sociale, forme juridique, numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés ou numéro d'immatriculation à l'URSSAF pour les entreprises individuelles, le montant du capital social, le nom de la personne capable d'engager l'entreprise, adresse e-mail.

En validant son formulaire d'inscription en ligne, l'UTILISATEUR doit accepter de manière expresse les présentes Conditions Générales.

PHOTONICS MARKETPLACE envoie à l'UTILISATEUR, un e-mail lui demandant confirmation de son inscription en validant à nouveau l'inscription en ligne.

A compter de la demande d'inscription définitive, PHOTONICS MARKETPLACE communique par e-mail à l'UTILISATEUR, un identifiant et un mot de passe qui permettront à l'UTILISATEUR souhaitant proposer des matériels à la vente, de gérer les annonces qu'il aura mises en ligne et à l'UTILISATEUR, acheteur potentiel, de consulter les annonces du site.

3.2. Accès à une base de données d'annonces de vente de matériels

Les services proposés en ligne s'adressent en conséquence à la fois aux annonceurs tels que décrits ci-dessus et aux entreprises qui ne souhaitent pas publier d'annonces en ligne mais sont intéressées à la consultation des annonces figurant sur le site.

a) Dépôt d'annonces

Ce service gratuit s'adresse à l'UTILISATEUR souhaitant vendre du matériel.

L'Annonce doit comporter au minimum les données suivantes : pays, département, téléphone, adresse e-mail, l'identification précise du matériel, les garanties en cours ou proposées, le prix de vente. Des données complémentaires pourront y être ajoutées telles que des photographies du matériel.

Seules seront visibles en ligne, les renseignements ci-dessus énoncés mais non le nom de l'entreprise ou celui de son responsable, ni leurs coordonnées.

Préalablement à la mise en ligne d'une Annonce par PHOTONICS MARKETPLACE, cette dernière effectue un contrôle sur son contenu et peut décider au vu des éléments dont elle dispose de ne pas publier une Annonce dont le contenu ne reflèterait précisément les caractéristiques du matériel.

b) Consultation d'annonces

L'UTILISATEUR a la possibilité de bénéficier d'un système d'alerte qui lui permet de recevoir par e-mail les annonces correspondant aux critères qu'il a lui-même pré-selectionnés.

3.3. Options complémentaires

L'UTILISATEUR pourra souscrire aux options payantes qui lui sont proposées en ligne et qui portent sur :

- l'évaluation des équipements par les experts de PHOTONCS MARKETPLACE ;
- la recherche d'équipements sur spécifications ;
- la possibilité d'interroger PHOTONICS MARKETPLACE sur des points techniques par mail ou en utilisant la hotline dédiée et payante.

ARTICLE 4 - OBLIGATIONS DES PARTIES

4.1. Contenu de l'Annonce

Les renseignements figurant sur le formulaire de saisie d'annonce seront les seuls qui seront publiés, l'UTILISATEUR étant seul responsable des informations qu'il communique, PHOTONICS MARKETPLACE bien que filtrant les annonces, n'exerçant qu'un contrôle de cohérence.

PHOTONICS MARKETPLACE ne pourra être ainsi déclarée responsable des informations erronées figurant sur ses supports de publication et qui proviendraient d'un défaut d'information de l'UTILISATEUR d'une information fautive ou incomplète.

PHOTONICS MARKETPLACE se réserve toutefois le droit de refuser toute Annonce dont le caractère pourrait être contraire à l'esprit et/ou à la vocation des supports de publication utilisés.

L'UTILISATEUR devra par ailleurs s'assurer que l'intégralité des informations nécessaires à la transaction lui a été communiquée et notamment qu'il a été parfaitement informé de l'état du matériel et des garanties dont il bénéficie le cas échéant.

L'UTILISATEUR souhaitant acheter un matériel pourra s'il le souhaite solliciter l'expertise de PHOTONICS MARKETPLACE avant tout engagement, cette dernière ne pouvant toutefois émettre un avis qu'au vu des documents et notices qui lui ont été remis par l'UTILISATEUR avant la mise en ligne de l'annonce.

4.2. Information sur les éléments nouveaux

Les parties s'engagent à communiquer dès qu'elles en ont connaissance tous les éléments nouveaux capables d'influencer la mission définie au présent contrat.

4.3. Habilitations

L'UTILISATEUR mettra à la disposition de PHOTONICS MARKETPLACE tous les moyens nécessaires au bon déroulement de la mission et notamment les documents qu'il s'est engagé à fournir au moyen du formulaire de saisie d'annonce.

A ce titre, il déclare être habilité à transmettre ces documents et autorise pour les besoins du contrat la diffusion des photos dont il déclare détenir les droits de propriété intellectuelle.

4.4. Mises à jour

L'UTILISATEUR s'engage à procéder aux rectifications ou suppressions nécessaires pour garantir une mise à jour constante de son annonce, et ce dans les 7 jours ouvrés qui suivent l'évènement à l'origine de la modification.

4.5. Informations contractuelles

L'UTILISATEUR qui souhaite proposer un matériel à la vente communiquera, outre le prix de vente du matériel, les conditions de disponibilité et de livraison de celui-ci.

Le Vendeur et l'Acheteur seront libres de formaliser leur accord par la signature d'un contrat, ce contrat devant impérativement intégrer le respect des présentes conditions générales qu'ils ont accepté en ligne.

ARTICLE 5 - RESPONSABILITE

5.1. Responsabilité de PHOTONICS MARKETPLACE sur les prestations contenues au contrat

PHOTONICS MARKETPLACE s'engage à faire toute diligence pour mettre en œuvre avec efficacité, les moyens de mener à bien la mission confiée et est responsable d'une obligation de moyens. PHOTONICS MARKETPLACE ne pourra être tenue responsable du non aboutissement d'une recherche ou de l'absence de contacts ou de résultats après dépôt d'une annonce sur le site.

Il est entendu que PHOTONICS MARKETPLACE ne sera en aucun cas responsable du contenu des informations échangées.

En outre, il est expressément convenu, que l'UTILISATEUR doit vérifier l'intégralité des informations qui lui ont été communiquées préalablement à tout engagement d'achat et qu'il ne pourra tenir PHOTONICS MARKETPLACE pour responsable en cas d'information erronée, imprécise ou périmée, sauf à souscrire auprès de PHOTONICS MARKETPLACE à une prestation complémentaire pour la vérification de l'état du matériel.

PHOTONICS MARKETPLACE sera par ailleurs dégagée de toute responsabilité à raison des retards ou des défauts d'exécution des obligations contractuelles qui lui incombent et qui seraient la conséquence de faits relevant de la force majeure ou du cas fortuit ou encore de la défaillance des moyens de transmission ou d'une interruption de service pour quelque cause que ce soit.

Il est expressément convenu que par cas fortuit ou force majeure, on entend un événement imprévisible, irrésistible, insurmontable et extérieur à l'entreprise.

PHOTONICS MARKETPLACE ne sera en aucun cas responsable de tout préjudice direct ou indirect relatif aux pertes de chiffre d'affaire, directes ou indirectes.

PHOTONICS MARKETPLACE ne sera en aucun cas responsable de l'usage fait du matériel par l'acheteur, ni des éventuels dommages découlant de l'usage de ce matériel, ni des dommages dus à des défauts dudit matériel.

5.2. Responsabilité de l'UTILISATEUR proposant des matériels à la vente, sur le contenu de l'Annonce

L'UTILISATEUR souhaitant vendre des matériels certifie posséder ce matériel en toute légalité. PHOTONICS MARKETPLACE met tout en œuvre pour vérifier les informations fournies par le vendeur mais toutefois ne pourra être tenu responsable de dissimulations frauduleuses à son insu.

L'UTILISATEUR souhaitant vendre des matériels reste seul responsable du contenu du descriptif joint aux photos ou images destinées à être mises en ligne, à propos duquel PHOTONICS MARKETPLACE, exercera un contrôle qui reposera sur les documents qui lui auront été transmis par celui-ci.

Au vu des documents transmis et si PHOTONICS MARKETPLACE estime que le contenu de l'annonce ne correspond pas aux documents qui lui ont été transmis ou que le matériel semble manquer de garanties, elle pourra refuser la publication de l'annonce litigieuse.

L'UTILISATEUR s'engage néanmoins à ce que le texte et les images de son annonce respectent l'ensemble de la législation française et, en particulier, la législation sur la publicité et la promotion, la vente par correspondance, la propriété littéraire et artistique, le droit des personnes au contrôle de la divulgation de leur nom et de leur image, ainsi que les principes de bienséance professionnelle habituellement reconnus en France.

PHOTONICS MARKETPLACE se réserve le droit de refuser une Annonce ou la partie d'une annonce dont le contenu pourrait nuire, à l'image du site photonic-marketplace.com, ainsi qu'à celle des autres annonceurs du site.

Toute Annonce faisant l'objet d'un contentieux ou d'une condamnation porté(e) à la connaissance de PHOTONICS MARKETPLACE, par lettre recommandée sera déchargée du centre serveur, au plus tard dans les 48 heures de réception de cette information.

ARTICLE 6 - DUREE

Le présent contrat est conclu à compter de l'acceptation en ligne des présentes Conditions Générales, précédée le cas échéant du règlement correspondant à la prestation demandée, pour une durée d'un an.

Le présent contrat pourra être renouvelé dans les mêmes conditions, sur demande expresse de l'UTILISATEUR.

ARTICLE 7 – DROIT DE RETRAIT

L'UTILISATEUR dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les informations qui ont été collectées. Ce droit de rectification permet à l'UTILISATEUR, vendeur de matériels de corriger les données transmises si elles sont inexactes ou d'en demander la suppression.

Pour l'exercice de ce droit, l'UTILISATEUR adressera à PHOTONICS MARKETPLACE un courrier recommandé.

ARTICLE 8 - PRIX – MODALITES DE PAIEMENT

En contrepartie de l'exécution du présent contrat, l'UTILISATEUR souhaitant acquérir un matériel s'engage à régler d'avance à PHOTONICS MARKETPLACE un acompte pour la réservation de ce matériel représentant 5% du prix affiché sur l'Annonce (hors négociation). Cet acompte viendra en déduction du montant de la vente finale. Cependant, en cas d'échec de la transaction finale, cette somme restera acquise à PHOTONICS MARKETPLACE quelles que soient les responsabilités, sauf cas de force majeure.

Le règlement s'effectuera par chèque à l'ordre de PHOTONICS MARKETPLACE envoyé à l'adresse suivante :

E2G PHOTONICS MARKETPLACE – 3, chemin des Mares – 78750 MAREIL MARLY

ARTICLE 9 - RESILIATION

Le présent contrat pourra être résilié à la demande de l'une ou l'autre des parties au contrat, en cas de non-respect d'une des conditions du présent accord ou des avenants pris en application de celui-ci. La résiliation pourra intervenir huit jours après envoi d'un courrier recommandé avec avis de réception.

Cette résiliation impliquera qu'aucune transaction ne pourra s'effectuer via le site, ni en dehors de celui-ci, l'absence d'exclusivité n'empêchant pas PHOTONICS MARKETPLACE de conserver un droit de suite pendant un an sur les transactions dans la mesure où elle a mis en relation des UTILISATEURS.

ARTICLE 10 - MISE EN GARDE SUR L'ABSENCE DE PROTECTION DES IMAGES SUR LA PARTIE PUBLIQUE DU SITE

PHOTONICS MARKETPLACE rappelle à l'UTILISATEUR qu'Internet est un réseau de télécommunication public à caractère international.

PHOTONICS MARKETPLACE recommande à l'UTILISATEUR de ne charger sur la partie publique de son annonce que des informations dont la reproduction et l'exploitation par des tiers non identifiés ne peuvent nuire à ses intérêts.

L'UTILISATEUR reconnaît avoir pris connaissance de cette mise en garde et ne saurait tenir PHOTONICS MARKETPLACE pour responsable d'une quelconque mauvaise utilisation de son annonce.

ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITE

Au sens du présent engagement, sont considérées comme confidentielles toutes informations, orales ou écrites, transmises sous forme de données, de documents, ou toute autre forme, relatives à l'activité dont l'une ou l'autre des parties pourrait avoir connaissance à l'occasion du présent contrat.

Ne seront pas considérées comme confidentielles, les informations tombées dans le domaine public au moment de leur communication, ou celles qui seraient dans le domaine public postérieurement à leur communication sous réserve, dans ce dernier cas, que ce ne soit pas le résultat d'une violation d'une obligation de confidentialité.

ARTICLE 12 - ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Tout litige ou toute contestation relatifs à la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera réglé à l'amiable entre les parties. A défaut d'accord, il sera porté devant le Tribunal de Versailles ayant compétence d'attribution.

ARTICLE 13 - SOUS-TRAITANCE - CESSION

Chacune des parties s'interdit de sous-traiter ou céder le bénéfice de la présente convention toute personne quelle qu'elle soit sans autorisation écrite et préalable de l'autre partie.

ARTICLE 14 - CLAUSE FINALE

Les engagements des parties sont contenus dans le présent contrat.
Ils ne pourront être modifiés que par avenant signé par les deux parties.